

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Mai 2022
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil vingt-deux et le onze du mois de d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Martine ESCANUELA, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Arlette BAYLAC, Andréa BENET, Ludovic CANIZARES, Philippe DE BRUYN, Martine ESCANUELA, Sabrina KRENKE BOUNOURE, Sébastien ORMIERES, Jean-Luc SEGUY, Sylvie SERGAS.

Absent excusé : M. Bastien CANET, Sébastien BOUETTE (pouvoir à Mme Sabrina KRENKE-BOUNOURE).

Secrétaire de séance : Mme Sabrina KRENKE BOUNOURE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Date convocation : 16 Mai 2022

Le compte rendu de la séance du 11/04/2022 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Projet photovoltaïque ancienne carrière**

Depuis plusieurs années maintenant, la Mairie sollicite le SYADEN pour nous accompagner dans l'étude et la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits Pech d'Esta et Matassa, sur l'ancienne carrière exploitée par l'entreprise CCTS aujourd'hui fermée. Les communes de Serviès en Val et Val de Dagne sont aujourd'hui propriétaires des terrains d'assiette du projet.

Un porteur de projet peut nous faire une proposition sous la forme d'une Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) dans laquelle il va présenter le projet qu'il souhaite faire et le contrat de location qu'il propose pour pouvoir le réaliser (promesse de bail emphytéotique, bail emphytéotique, convention d'occupation temporaire...). La commune publie alors cette MIS (site internet de la commune, affichage communal, journal...). S'il n'y a pas d'autres offres concurrentes, la commune peut s'engager avec ce porteur de projet en signant le contrat de location. S'il y a une offre concurrente, la commune doit organiser un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). La commune peut investir ou non dans cette société.

Cette proposition est acceptée.

✓ **Chéneaux café-restaurant**

Mme le Maire propose aux membres présents un devis de la société Gerkens, pour la pose de gouttières en zinc au café restaurant, afin d'éviter que les menuiseries s'abiment encore plus. Ce devis s'élève à 4 311 € HT. Ces travaux pourront être financés à 80% par le FPIC versé par Carcassonne Agglo.

Accepté à l'unanimité.

✓ **Convention protection faune sauvage**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'Association des Maires de l'Aude qui nous informe de la possibilité de nous associer à une démarche de protection de la biodiversité au travers d'une convention avec la Fédération des Chasseurs de l'Aude, qui permettrait de mettre en place un broyage différencié des accotements des chemins communaux.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des opérations d'entretien des accotements routiers communaux dans une optique de préservation de la Faune et de la Flore.

L'entretien des bords de route est un point crucial pour la sécurité des usagers de la route, et le fauchage est donc obligatoire, cependant une gestion raisonnée du couvert végétal peut permettre son utilisation par la faune sauvage.

Cette gestion passe notamment par le broyage différencié des accotements, en ne fauchant que la bande de sécurité entre le 10 Avril et le 30 Juillet pour diminuer l'impact sur la Faune. Cette convention peut être interrompue à tout moment.

Mme le Maire demande aux membres présents de voter :

Pour 5

Contre 3

Abstention 2

Cette convention sera signée par Mme le Maire.

✓ **Questions diverses**

- Renseignements vont être pris pour connaître le prix de la viabilisation des 3 parcelles appartenant à Mme Bedos Guylaine qui a fait une proposition de vente à la commune, cette démarche n'engage en rien la commune.

- Pour info le Syndicat des rivières Orbieu-Jourres va prendre en charge l'intervention pour évacuer un gros tronç qui se trouve en travers de la rivière juste avant les jardins, cette opération sera réalisée dans le cadre d'un bon de commande et après l'été 2022 (entre septembre et novembre 2022).

- Plusieurs jeunes de la commune ont émis le souhait d'avoir à leur disposition une salle communale. Il va leur être proposé la salle Gérard Ormières, ils ont la possibilité de reprendre l'association des jeunes du Val de Dagne.

La séance est levée à 20 h 30